GUIDE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES ANTICIPEES DES BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE (niveau première) – session 2027 - pour les candidats individuels et CNED libre

Conditions d'inscription

Le passage du baccalauréat se fait en deux années consécutives. Si je n'ai jamais présenté le baccalauréat et que je ne réponds pas aux conditions permettant de présenter le baccalauréat en un an : je m'inscris donc cette année aux épreuves de niveau première et je m'inscrirai l'année prochaine aux épreuves de niveau terminale.

Je peux m'inscrire dans l'académie d'Orléans-Tours <u>si je réside dans cette académie.</u>

Ouverture des inscriptions

Les inscriptions aux épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique – niveau première sont ouvertes, pour l'académie d'Orléans-Tours :

du lundi 02 novembre 2026 – 9h00 au vendredi 27 novembre 2026 – 23h59

Comment m'inscrire ?

- Si je suis candidat scolaire ou CNED scolaire (en scolarité règlementée), mon établissement procède à mon inscription. **Je ne suis donc pas concerné par cette procédure.**
- Si je suis candidat individuel ou CNED libre, je dois procéder moi-même à mon inscription :
 - Je crée mon compte CYCLADES et je reçois un mail dans les minutes qui suivent la création de mon compte qui devra être validé dans les 48 heures suivant sa création, sinon le compte sera supprimé.
 - Une fois connecté sur mon compte candidat Cyclades, via le menu « Mes inscriptions », je clique sur « ajouter une nouvelle candidature », je sélectionne alors l'examen « épreuves anticipées du baccalauréat – 2027 – Académie d'Orléans-Tours » et je clique sur « démarrer mon inscription ». Je clique sur « Suivant » pour consulter/renseigner tous les onglets, le bouton « Enregistrer » sera actif uniquement sur le dernier onglet. Je peux revenir à l'onglet précédent par le bouton « Précédent ».

<u>Précisions sur les onglets d'inscription dans Cyclades :</u> dans l'onglet « informations candidature », je renseigne :

- ma catégorie cette année : je sélectionne la catégorie « individuel » et mon établissement qui correspond à ma situation : individuel ou CNED non scolaire (= CNED libre) avec ma localité de résidence.
- si je demande un aménagement : attention, cette case est uniquement informative. Pour obtenir un aménagement d'épreuve au titre du handicap, je dois déposer un dossier de procédure complète (**avant le 15 décembre 2026**) selon la procédure disponible sur le site internet de l'académie : https://www.ac-orleans-tours.fr/examens-et-handicap-122159 ou je fournis ma notification si j'ai déjà obtenu un aménagement l'année précédente.

Dans l'onglet « qualification présentée », j'indique :

- les spécialités de baccalauréat général ou la série de baccalauréat technologique que je présente ;
- ma forme de passage vis-à-vis des épreuves passées au titre du contrôle continu* :
 - La forme « **épreuves ponctuelles en terminale** » implique que je ne passe **cette année que les épreuves anticipées de français et de mathématiques**. Je passerai l'année prochaine les épreuves ponctuelles au titre du contrôle continu sur le programme du cycle terminal (1ère + terminale) ainsi que ma spécialité non poursuivie (en plus des épreuves de spécialités de terminale, des épreuves d'EPS, du grand oral et de la philosophie).
 - La forme « **épreuves ponctuelles 1ère et terminale** » implique que je **passe cette année les épreuves de français, de mathématiques, l'épreuve de spécialité non poursuivie ainsi que les épreuves ponctuelles au titre du contrôle continu sur le programme de première**. Je passerai l'année prochaine les épreuves ponctuelles au titre du contrôle continu sur le programme de terminale (en plus des épreuves de spécialité de terminale, des épreuves d'EPS, du grand oral et de la philosophie).

**Histoire géographie, langues vivantes, enseignement scientifique ou mathématiques, enseignement moral et civique, options, spécialité non poursuivie.*

Dans l'onglet « épreuves », j'indique notamment :

- les langues choisies en LVA et LVB (elles doivent être identiques à celles choisies pour les épreuves ponctuelles de 1ère, si je suis dans le cas où j'ai déjà passé des épreuves sur le programme de 1ère).
- les options que je souhaite éventuellement passer : attention l'inscription à une option est définitive et la note obtenue comptera pour le résultat du baccalauréat, même si ma note est inférieure à 10.

Récapitulatif : cet onglet affiche toutes les informations saisies précédemment, ainsi que les épreuves et options auxquelles je suis inscrit et que je devrai donc présenter cette année. Je pourrai retrouver ce récapitulatif dans la rubrique « Mes documents ».

Attention ! Je dois avoir consulté tous les onglets puis cliqué sur « **enregistrer »** pour valider ma candidature**. Cette validation génère un récapitulatif d'inscription que je dois signer et déposer dans Cyclades parmi les pièces justificatives qui me sont demandées.**

Pièces justificatives : afin que **mon inscription soit prise en compte**, je dois également **déposer en ligne** des pièces justificatives depuis le menu « **mes justificatifs** ». Je dois les déposer avant la fin des inscriptions fixée au **27 novembre 2026.** Pour accéder à ce menu, je clique sur « mes inscriptions », puis sur ma candidature (encadré indiquant « Epreuves anticipées du baccalauréat »).

Comment signaler des informations manquantes, erronées ou poser des questions ?

Si j'ai des difficultés pour m'inscrire, je contacte la division des examens et concours au Rectorat à l'adresse bgt184145@ac-orleans-tours.fr ou l'adresse bgt283637@ac-orleans-tours.fr en fonction de mon département de résidence (par exemple, si je vis dans le département du Cher (18) j'adresse mon mail à l'adresse bgt184145@ac-orleans-tours.fr).

Réflexe : je consulte régulièrement mes mails, la division des examens et concours du Rectorat peut m'envoyer un mail pour avoir des précisions sur mon inscription ou me donner des informations relatives à mes épreuves.

Comment obtenir des informations sur l'utilisation de l'espace candidat CYCLADES ?

Un guide est disponible en ligne : https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/aide/SANS/BGT/co/GPS_Gerer_ses_inscriptions.html

Je peux aussi adresser un mail aux adresses indiquées ci-dessus.

Comment obtenir des informations sur les épreuves ?

Je consulte le site Eduscol à l'adresse suivante : https://eduscol.education.fr/2343/candidats-individuels-au-baccalaureat-general-et-au-baccalaureat-technologique

Certaines épreuves nécessitent de déposer un dossier avant l'épreuve (certaines spécialités d'arts, l'épreuve orale de français, la spécialité de sciences de gestion et numérique) : je recevrai un mail m'indiquant les modalités de dépôt.

Quand vais-je recevoir ma convocation aux épreuves ?

Les épreuves du baccalauréat font l'objet de plusieurs convocations qui seront disponibles dans mon espace Cyclades rubrique « mes documents ». Un mail de Cyclades m'alertera de la disponibilité d'une convocation.

Réflexe : je consulte la rubrique « mes documents » pour retrouver tous mes documents liés à mon examen : mon récapitulatif d'inscription, ma notification éventuelle d'aménagement d'épreuves, ma convocation, mon relevé de notes après publication des résultats.